ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

monuments commémoratifs

Question écrite n° 42601

Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur le projet d'un mémorial national à la mémoire des militaires morts pour la France en Afrique du Nord de 1952 à 1962, projet pour lequel le secrétariat d'Etat a accepté d'apporter son concours. Depuis le mois de juin 1998, aucune avancée ne semble se faire sur ce dossier. Or, l'inauguration était initialement prévue en 2002 pour le 40e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie. Les associations d'anciens combattants commencent à manifester une vive inquiétude à ce sujet. Elle souhaiterait être éclairée sur les délais nécessaires à la réalisation de ce projet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants sur les inquiétudes exprimées par le monde associatif à propos du devenir du projet d'érection d'un monument à la mémoire des soldats français (militaires et supplétifs) morts pour la France au cours de la guerre d'Algérie. La commission pour la création d'un mémorial de la guerre d'Algérie vient de remettre ses propositions de sites dans Paris. Une procédure d'étude et d'approbation des lieux pressentis vient d'être lancée auprès des différents acteurs publics concernés. Il n'est pas encore possible, actuellement, de préciser l'implantation de l'endroit choisi, l'accord de toutes les parties prenantes étant nécessaire sur ce point, mais il est certain qu'il s'agira d'un site prestigieux de la capitale. Par ailleurs, l'inauguration du monument est prévue en 2002, comme il en a été toujours convenu. Ce dossier est l'objet d'une attention tout particulière de la part du secrétaire d'Etat et il mettra tout en oeuvre pour qu'il aboutisse.

Données clés

Auteur : Mme Anne-Marie Idrac
Circonscription : Yvelines (3e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 42601
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1373
Réponse publiée le : 5 juin 2000, page 3407